



Nom du licencié	Prénom	Date de Naissance	Catégorie

Détail mode de règlement (réservé administration)

Adresse mail de réception de la licence :

COORDONNEES (pour les mineurs, celles des deux parents)

	Mère	Père
NOM		
PRENOM		
<u>ADRESSE</u>		
<u>CODE POSTAL</u>		
<u>VILLE</u>		
<u>PORTABLE</u>		
<u>E-MAIL</u>		

Réservé à l'administration :



DROIT A L'IMAGE et utilisation des données

Je suis / Mon enfant est (1) licencié au sein du club de GOUESNOU BASKET et participe à différentes manifestations sportives (entraînements, matchs, goûters, stages ou autres sorties).

Afin de faire connaître et de partager ces moments, le club a mis en place un site internet et une page Facebook/Instagram/Twitter. Pour permettre d'y insérer les photos des licenciés dans le cadre des manifestations, l'autorisation suivante est nécessaire :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....

Autorise le club de GOUESNOU BASKET à publier les photos sur lesquelles j'apparais / mon enfant apparaît(1)..... joueur / joueuse (1) dans la catégorie..... sur le site internet du club, autres supports numériques ou dans la presse locale.

Je prends note que ceci reste dans le contexte de l'association et me réserve le droit de les faire supprimer (sauf dans la presse), par simple demande auprès de l'association, si j'en éprouve le besoin.

J'autorise le club de GOUESNOU BASKET à utiliser mes données renseignées dans les différents formulaires pour l'usage exclusif du club.

Fait à....., le

Signature du joueur / joueuse ou du tuteur légal

(1) Rayer la mention inutile

AUTORISATION DE SORTIE

(Uniquement pour les catégories benjamin(e)s, minimes et cadet(te)s)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....

Autorise mon enfant né(e) le

Pratiquant le basket au sein du club de GOUESNOU BASKET, à quitter le gymnase sans être accompagné d'un adulte.

Cette autorisation est valable lors des entraînements et des matchs hebdomadaires, ainsi qu'à l'occasion de toutes manifestations sportives ou non au sein de l'association.

Je reconnais avoir été informé que le club se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident se produisant à l'extérieur du gymnase.

Fait à, le

Signature du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »



AUTORISATION DE TRANSPORT (pour les mineurs)

Je, soussigné(e)
Responsable légal de
Joueur (se) dans la catégorie
Autorise mon enfant à être véhiculé par les parents ou les membres du club de GOUESNOU BASKET lors
des rencontres sportives pour la saison de basket 2023/24.

Fait à, le

Signature

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident ou d'hospitalisation, prévenir Madame, Monsieur.....
Téléphone fixe :
Téléphone portable :

Pour mon enfant :
NOM et PRENOM
Né(e) le évoluant au sein de GOUESNOU BASKET
Dans la Catégorie.....

FACULTATIF : pathologies ou allergies diverses (asthme, diabète, etc...)
.....
.....

Fait à, le

Signature du joueur / joueuse ou du tuteur légal

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
Reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter (tout parent
non joueur s'engage de la même façon dès l'adhésion au club de son enfant mineur).

Fait à, le

Signature du joueur / tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR (Simplifié)

GOUESNOU BASKET 2023/2024

En signant une licence au GOUESNOU BASKET, vous adhérez à une association de loi 1901 gérée par des bénévoles. Vous vous engagez ainsi à accepter le présent règlement intérieur dans son intégralité et à respecter les valeurs suivantes : **RESPECT et FAIR PLAY.**

APPLICATION DU REGLEMENT ET DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Conseil d'Administration se réunit environ tous les mois. En cas de 2 absences consécutives non excusées, le Conseil d'Administration pourrait suspendre ou annuler la participation du membre lors des réunions.
- Seul un licencié à jour de ses cotisations peut poser candidature pour faire partie du Conseil d'Administration, et être élu lors de l'assemblée générale du club.
- Le Conseil d'Administration est chargé de faire respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement intérieur. Toute décision du club doit être respectée.

DEVOIRS DU CLUB ET DE SES DIRIGEANTS

- Les dirigeants BENEVOLES, officiant au sein de l'association, se doivent d'être les garants du respect de ce règlement. Dans ce sens, ils sont tenus d'être exemplaires dans leur comportement.
- Le club s'engage, au travers de ses entraîneurs et dirigeants, à encadrer les joueurs lors de tous les entraînements et matchs.

DEVOIRS DES JOUEURS

- Tous les joueurs signant une licence à GOUESNOU BASKET s'engagent à s'acquitter d'une cotisation d'un montant défini par le Conseil d'Administration.
- La validation de la licence ne se fera seulement qu'une fois la cotisation réglée.
- Pour l'engagement en compétition de chacune de ses équipes, le club investit un capital financier et humain. En cela, il est en droit d'espérer un retour d'investissement de chacun de ses membres.

Parmi les ATTENTES du club figurent :

- L'arbitrage et la table de marque, au moins 3 fois par saison, de matchs de jeunes ou non désignés par le comité départemental ou ligue.
- La participation aux diverses manifestations organisées par le club (loto, vide-grenier...), la tenue de la buvette.

DROITS DES JOUEURS

- Le joueur a la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée générale pour relever certains dysfonctionnements ou pour faire part de sa satisfaction.

LE RESPECT

- Le respect des arbitres, officiels de table, entraîneurs, dirigeants, joueurs, spectateurs est exigé en toutes circonstances.
- Pour toute absence, le joueur est prié de prévenir impérativement son entraîneur. En cas d'absences répétées, le joueur, après avis de l'entraîneur et décision du Conseil d'Administration, peut s'exposer à des sanctions.
- Les horaires d'entraînements et des matchs doivent être respectés.
- Les joueurs sont tenus d'accepter les décisions de leur entraîneur.
- Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Toute faute disqualifiante ou technique pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces, brutalités (ou même tentative) envers les arbitres, officiels, joueurs, entraîneurs, dirigeants ou spectateurs, entraînera le remboursement des amendes infligées au club et le cas échéant, des sanctions internes.
- Toute dégradation délibérée d'installation et/ou de matériels, à domicile ou à l'extérieur, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement.

RESPONSABILITE DIVERSES

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégât sur objet personnel.
- Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning doit être établi par l'entraîneur et/ou le parent référent. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, et ils s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse...)